

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES MARAIS D'ISLE



R 14

SURFACE

47,52 ha

Commune de Saint Quentin et Rouvroy

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Saint-Quentin

Propriétaire : commune de Saint-Quentin

Gestionnaire : Communauté d'agglomération de Saint-Quentin

Partenaire : Conservatoire des sites naturels de Picardie

Contexte

La Réserve naturelle nationale des marais d'Isle constitue un vestige des marais alcalins* de la vallée de la Haute-Somme. D'une superficie de 47,52 hectares et situé au plein centre de l'agglomération de Saint-Quentin, les marais d'Isle font partie d'une zone humide d'un peu plus d'une centaine d'hectares répartis sur les communes de Saint-Quentin et de Rouvroy le long du val de Somme. La réserve occupe un espace assez isolé dans le réseau des espaces protégés de Picardie. Sa position au cœur de vastes espaces de culture en fait un îlot de biodiversité d'une grande importance.

La municipalité de Saint-Quentin est devenue propriétaire des terrains en 1922. Le classement en réserve naturelle d'une partie des marais s'est effectué le 5 octobre 1981 par décret ministériel après plus de dix ans d'efforts menés avec 42 associations saint-quentinoises. Bien que les marais aient fait l'objet au cours du temps de diverses exploitations humaines, avec notamment la pisciculture, la mise en place d'espaces de loisirs et de détente, la populiculture*, la création de chenaux, du tourbage ou encore des aménagements hydrauliques, ils constituent un refuge pour la biodiversité.

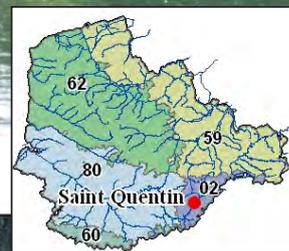
Les marais sont constitués d'une mosaïque d'habitats (sources, étangs, roselières, saulaie...) abritant une faune et une flore d'un grand intérêt :

- les suivis menés depuis 1993 ont permis de dénombrer plus de 150 espèces végétales dont cinq espèces protégées : la Grande Douve (*Ranunculus lingua*), le Potamo coloré (*Potamogeton coloratus*) ou encore la Ciguë vireuse (*Cicuta virosa*), et des espèces remarquables comme le Souchet brun (*Cyperus fuscus*) ou le Cladion marisque (*Cladium mariscus*) ;
- concernant la faune, près de 160 espèces d'oiseaux ont déjà été observées, avec notamment le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ou encore la Gorge-bleue à miroir (*Luscinia svecica*). On y rencontre également des mammifères comme le Putois (*Mustela putorius*) ou des chauves souris comme le Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*).

La zone est inscrite à l'inventaire ZNIEFF* et le site a été désigné par arrêté ministériel du 7 février 2005 ZPS* au titre du réseau écologique européen Natura 2000* (directive « Oiseaux »).



Marais d'Isle



Enjeux et objectif

Au début du siècle dernier, les marais étaient formés en grande partie par des habitats type « cariçaie* » et « roselière ». À partir des années 1960, le boisement s'est développé avec notamment un envahissement par les saules. Cette régression des habitats humides associée à l'anthropisation ont conduit à une baisse de biodiversité.

Afin de stopper cette dégradation du milieu, un ensemble d'opérations de restauration et de gestion a été mis en œuvre de manière concertée afin de rendre au marais l'essentiel de sa richesse écologique.



Gorge-bleue à miroir (*Luscinia svecica*.)



Grande douve (*Ranunculus lingua*)

Actions et travaux

La mise en place de plans de gestion quinquennaux élaborés en collaboration avec le Conservatoire des sites naturels de Picardie depuis 1994, validés par le comité consultatif de la réserve sous la direction du préfet de l'Aisne, a permis de définir les grandes orientations.

Des opérations de restauration et de gestion adaptées pour maintenir et accroître le potentiel écologique du site ont été menées. Elles ont consisté à :

- la limitation de l'envahissement arbustif (le boisement par le saule s'effectue au détriment d'autres espèces dont les enjeux de conservation présentent un intérêt patrimonial) ;



Saulaie

- la restauration et la redynamisation des roselières (cet habitat dont la superficie est assez faible sur le site représente un refuge pour un grand nombre d'oiseaux, notamment le butor étoilé (*Botaurus stellaris*), le blongios nain (*Ixobrychus minutus*), le busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) ou encore la Gorge-bleue à miroir (*Luscinia svecica*), tous les quatre inscrits à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux ») ;



Redynamisation des roselières



Aménagement hydraulique

- la résorption des bourrelets de curage (le dépôt des boues de curages aux abords des cours d'eau entraîne une déconnexion entre le milieu aquatique et le milieu terrestre et, avec l'apport d'un excès de nutriments, favorise le développement d'espèces moins exigeantes et plus communes) ;
- la transformation d'anciennes peupleraies* en habitats herbacés (les peupliers, non indigènes des zones humides, se développent au détriment d'espèces patrimoniales, banalisent le milieu, contribuant à l'installation d'espèces animales forestières plutôt que palustres...) ;
- l'adaptation de la gestion hydraulique du fleuve Somme (les différents aménagements effectués sur les cours d'eaux avoisinant les marais affectent la fluctuation saisonnière naturelle des niveaux d'eau).

Résultats

Globalement, depuis 1994, la tendance au boisement des milieux ouverts est contenue grâce aux travaux de gestion. Le contrôle du boisement et de l'accumulation de litière a permis d'obtenir des résultats satisfaisants, notamment avec la maîtrise de la repousse de jeunes ligneux et la mise en place de fauches exportatrices.

Cependant, le rétablissement et le maintien d'une succession végétale la plus complète possible au sein d'une mosaïque de milieux ont été difficiles malgré un investissement important. La gestion des niveaux d'eau ne permet pas toujours d'obtenir les résultats souhaités. Des habitats pionniers et certains habitats composés d'hélophytes* ont ainsi régressé de manière significative.

Perspectives

Les objectifs sont les suivants :

- préserver en priorité les milieux ouverts les plus tourbeux et les herbiers aquatiques les plus oligotrophes* voire mésotrophes* ,
- créer des milieux pionniers tourbeux favorables au développement de certains habitats,
- maintenir des pièces d'eaux ou vasques tourbeuses déconnectées du cours de la Somme favorables au développement d'herbiers ou de végétations à characées* ,
- effectuer un reprofilage de berge,
- améliorer la maîtrise des niveaux d'eau ainsi que sa qualité, primordiale pour la réalisation des objectifs de conservation,
- entretenir la roselière pour permettre de contenir la végétation arbustive.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT QUENTIN :
CHRISTOPHE VILLAIN 03.23.06.92.03
CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE PICARDIE :
CÉLINE LEEMAN 03.22.89.63.96